

Piloter une démarche QVCT Savoir intervenir

Public concerné

Consultant(e) et intervenant(e)
en prévention des risques professionnels
en région Centre-Val de Loire.

Les personnes en situation de handicap sont
invitées à prendre contrat avec la référente
administrative de l'Aract afin de construire
des conditions de prise en charge adaptées.

Nombre participants

6 personnes minimum - 12 personnes maximum

Prérequis

aucun

Dates

20 & 27 septembre 2022
100 % présentiel ou 100 % distanciel
(si les conditions sanitaires l'exigent)

Durée

2 jours (14h00)
Horaires 9h00-17h30

Lieu

Aract Centre-Val de Loire :
43 avenue de Paris - 45000 Orléans

Prix

1 200 euros nets de TVA
Frais de déplacement et de restauration
à la charge du stagiaire

Formateur

Nicolas Bienvenu - chargé de missions

Référents

Pédagogique :

Nicolas Bienvenu - n.bienvenu@anact.fr

Administrative :

Géraldine Mangenot - g.mangenot@anact.fr

PILOTER UNE DÉMARCHÉ QUALITÉ

La qualité de vie au travail recouvre à la fois les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur activité, et leur capacité à agir positivement sur son contenu. On peut la définir comme un processus social concerté permettant d'agir sur le travail à des fins de développement réciproque des personnes et de l'entreprise. Le pilotage d'une telle démarche renvoie à de multiples aspects ayant trait au champ de la QVT, aux leviers d'action, à la production d'indicateurs et au cadrage stratégique de l'entreprise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les repères et les enjeux de la Qualité de Vie au Travail (QVT)
- Appréhender les spécificités de cette démarche
- S'approprier des outils et méthodes innovantes
- Savoir mettre en place durablement une démarche QVT

LES + DE CETTE FORMATION

Formation permettant la mise en œuvre d'une démarche de qualité de vie au travail comme levier de performance durable de l'entreprise. C'est la formation socle du parcours pédagogique sur la QVT.

PROGRAMME

Séquence 1

- Partage d'un référentiel commun sur la QVT : évolutions, repères, enjeux et cadre juridique
- Les principes et les étapes de la démarche
- Focus et mise en situation sur l'articulation RPS/QVT

Séquence 2

- Les outils et méthodes des phases de cadrage et d'état des lieux
- Focus et mise en situation sur les enjeux

Séquence 3

- Les Outils et méthodes des phases d'expérimentation et de pérennisation de la démarche
- Focus et mise en situation sur l'évaluation des nouveaux fonctionnements expérimentés

Séquence 4

- Travaux à partir du matériau apporté par les participants sur leur cas concret
- Elaboration et partage d'un argumentaire en faveur d'une démarche QVT

Vous souhaitez un programme sur-mesure pour votre entreprise ?
Contactez-nous !

Piloter une démarche QVCT Savoir intervenir

Cette formation permet de mettre en œuvre la démarche de qualité de vie au travail et d'en faire un levier de performance durable de l'entreprise.

Cette formation est le socle du parcours pédagogique sur la QVCT.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Séances de formation en salle,
- Apports conceptuels et méthodologiques
- Outils d'analyse disponibles développés et expérimentés au sein du réseau Anact-Aract
- Enseignements et études de cas issus d'accompagnements réalisés par l'Aract Centre-Val de Loire et de l'Anact
- Mise en situation à partir des situations des participants

ÉVALUATION

- Questionnaire de satisfaction en fin de formation
- Evaluation de formation

Piloter une démarche QVCT Savoir intervenir

Entreprise :

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : N° de SIRET : CODE APE :

Responsable formation :

M^{me} M. Nom : Prénom :

Fonction :

Tél : Email :

Signataire de la convention :

M^{me} M. Nom : Prénom :

Fonction :

Tél : Email :

Participant-e* :

M^{me} M. Nom : Prénom :

Fonction :

Tél : Email :

Règlement de la formation :

Le coût de la formation (1 200 € nets de taxes par participant incluant les documents pédagogiques, le café d'accueil et les pauses) est payable à la signature de la convention.

Entreprise :

Adresse (si différente de celle mentionnée ci-dessus) :

OPCO (nom, adresse) :

Si nous ne recevons pas d'accord de prise en charge de l'OPCO, en amont de la formation, la facture sera établie au nom de l'entreprise.

* Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente mentionnées au verso

Responsable de traitement : Chargée de l'administration des formations externes de l'Aract Centre-Val de Loire : g.mangenot@anact.fr

* En cochant cette case, vous acceptez que les informations vous concernant fassent l'objet d'un traitement informatique destiné au service formation de l'Aract et soient utilisées aux seules fins de « gestion des stages ». La durée de conservation de ces données est de 3 ans. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des informations qui vous concernent en vous adressant à g.mangenot@anact.fr. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Date :

Cachet et signature obligatoires

* À cocher

Information Covid-19

Pour les formations en présentiel, nous mettons en place les conditions requises pour garantir le meilleur accueil et la sécurité de nos stagiaires et de nos équipes selon le protocole gouvernemental en vigueur.

Piloter une démarche QVCT Savoir intervenir

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin validé par la signature de la convention de formation.

ORGANISATION DES FORMATIONS

Le règlement intérieur, les éléments relatifs aux moyens et méthodes pédagogiques ainsi que les objectifs inscrits dans les différents programmes sont adressés par mail aux stagiaires lors de la convocation aux sessions.

Les horaires de formation sont contractuellement établis. Les stagiaires sont tenus de les respecter.

Conformément à la réglementation de la formation continue, les attestations de formation ne seront délivrées qu'à l'issue de la formation et sous réserve que le stagiaire l'ait suivie dans son intégralité.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation à l'initiative du client doit être communiquée par écrit au moins 8 jours ouvrés avant le début de la formation.

Pour toute annulation dans les 8 jours ouvrés précédant le 1^{er} jour de formation, celle-ci doit être motivée par un cas de force majeure. À défaut, le client sera redevable de la moitié du coût de la formation non suivie.

En cas d'absence non motivée par un cas de force majeure au début ou en cours de stage, le client reste redevable de la totalité du coût de la formation non suivie.

L'Aract Centre-Val de Loire se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation dans les 8 jours ouvrés précédant le 1^{er} jour de formation, dans des circonstances indépendantes de sa volonté et en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

PRIX ET MODE DE RÈGLEMENT

Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation.

Le règlement se fait en amont de la formation, au moment de la réception de la convention de formation signée par les 2 parties ou à l'issue de la formation à la réception de la facture.

L'Aract est exonérée de TVA, en vertu de l'article 261-4 du code général des impôts.

ADMINISTRATION

1. Dès l'inscription validée, l'Aract adresse :

- un mail de confirmation au responsable formation et au stagiaire
- un mail de convocation au stagiaire avec une copie au responsable de formation

2. À l'issue de la formation :

- une attestation de fin de stage est envoyée au stagiaire avec une copie au responsable de formation
- une attestation de présence est envoyée à l'établissement financeur.

PRISE EN CHARGE PAR UN OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES – OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient à celui-ci d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas avant le 1^{er} jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client.

N° déclaration d'activité : 24 45 02192 45

SIRET : 421 086 521 00042